

déposition, je suis prête à la faire sous serment, et j'espère que vous me rendrez justice.

Avec beaucoup de considération, monsieur le Maire, je demeure votre tout dévoué,

(Signé)

F. X ECREMENT, Ptre,

Curé.

Ne voilà-t-il pas, résumée là, toute l'outrageance de ces petits maîtres que nous nous donnons. Le respect de la loi et de la propriété commune n'existe pas pour not' clergé, qui entend n'en faire qu'à sa tête.

Comment, les citoyens font des sacrifices pour embellir leur municipalité et lui donner un aspect convenable. Ils ensemencent une pelouse et pour protéger leur bien ils installent un préposé à la surveillance de leurs gazons. Monsieur le curé à qui importent peu sans doute les choses de ce bas monde se permet de violer la propriété civique et de l'endommager de sa large patte.

On le rappelle à l'ordre, absolument comme on eût rappelé un laïque aussi indigne que ridicule, et aussitôt, M. le curé s'indigne et monte sur son clocher pour crier *urbi et orbi* : Qu'on le châtie.

M. le curé se trompe ; ce n'est pas le gardien qui devrait être châtié mais bien celui qui a contrevenu à un ordre général émanant de la municipalité.

D'ailleurs, on dirait que tout ce qui porte soutane est piqué de la tarentule épistolaire.

Ce n'est pas chez nous seulement qu'il s'écrit des lettres de curé cocasses.

La France est actuellement empoisonnée de ces épîtres qui décèlent l'insolence avec la sottise.

Ce n'est pas un hésitant ni un timide — certes non — cet abbé Royer, "gradué en théologie" et curé de Saint-Nicolas (Haute-Vienne) dont la *Libre Parole* a publié une protestation qu'elle qualifie de "crâne" et qui ne manque pas, en effet, d'une certaine audace.

Dans la lettre qu'il vient d'adresser à M. Renou, évêque d'Amiens, en réponse aux conseils de soumission donnés par ce prélat aux congrégations de son diocèse, nous relevons les phrases suivantes :

"Après le scandale, que vous et quelques-uns de vos collègues, donnez aux religieux, en ne leur traçant pas nettement leur devoir — (imiter saint Laurent, et non consulter les avocats), — vous tombez dans l'hérésie de la suprématie de l'Etat sur l'Eglise de Dieu.

"Vous acceptez d'être morigéné par le ministre Poincaré, et vous voulez empêcher les prêtres de votre diocèse de s'occuper des intérêts qui leur sont confiés. "Je suis heureux de pouvoir vous dire que l'exemple donné par les prêtres du Doyenné d'Ailly ne me paraît pas devoir être suivi," dites-vous.

"Vous mettez des obstacles à leur désir de se concerter et d'agir.

"Mieux avisés que vous, ils ne vous écouteront pas et passeront outre.

"Un prêtre qui vous plaint d'être hérétique."

"P. ROYER."

Qu'allons-nous devenir ? ou plutôt que va-t-il advenir, en France, de l'Eglise, si les simples curés se mettent à apostropher ainsi publiquement les évêques et à les traiter d'hérétiques.

Tardivel n'a jamais été jusque-là.

Il ne manque plus qu'un trait pour que la révolte et le scandale soient complets ; c'est que ce soit à leurs propres évêques, dans leur propre diocèse, que ces curés réfractaires administrent ces mercuriales. On en viendra peut-être là, tant les têtes sont échauffées de part et d'autre dans les deux camps entre lesquels se partagent aujourd'hui les catholiques militants.

En tout cas, qu'on ne nous parle plus du catholicisme comme d'une grande école d'autorité et de respect.

Et aussi quel respect peut-on attendre et espérer quand on voit commettre les maladresses innombrables qui éclatent chaque jour.

L'archevêque de Cambrai vient d'adresser à tous les évêques de France la lettre suivante, au sujet de sa récente circulaire aux communautés religieuses de son diocèse, circulaire dont l'*Eclair* donna le premier le texte et à laquelle M. Goblet a fait depuis, on s'en souvient, les honneurs de la tribune parlementaire :

Monseigneur,

Il nous est revenu de différents côtés qu'une circulaire confidentielle adressée le 1er juin dernier à nos communautés religieuses diocésaines, concernant le droit d'abonnement, a été livrée à l'impression et qu'elle est envoyée à un certain nombre de communautés du dehors.

Si cette communication a été faite aux religieuses de votre diocèse, que Votre Grandeur nous permette de l'avertir : 1o qu'elle a lieu contre notre aveu et que nous la désapprouvons complètement ; 2o que ladite circulaire a été envoyée à la suite de plusieurs autres qui lui donnent son vrai sens et qu'elle ne doit être interprétée ni pour, ni contre la résistance.

M. A. SONNOIS,

Archevêque de Cambrai.